



**PRÉFÈTE  
DE LA GIRONDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
Service des Procédures Environnementales**

## **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL**

### **MODIFICATION DE SECTEURS D'INFORMATION SUR LES SOLS (SIS)**

**La Préfète de la Gironde,**

**Vu** le code de l'Environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L. 556-2, L. 125-6, L. 171-6, L. 171-8, L. 172-1, L. 511-1, L. 512-5, L. 514-5 et R.125-41 à R.125-47 ;

**Vu** l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols SIS ;

**Vu** le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

**Vu** l'arrêté du 21/02/19 instaurant des secteurs d'informations sur les sols sur l'EPCI de Jalle Eau Bourde ;

**Vu** le rapport et les propositions du 6 avril 2021 de l'Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement,

**Vu** les absences d'avis émis par les communes des EPCI entre le 01/07/20 et le 01/01/21;

**Vu** l'information des propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols, par courrier du 16/07/20 ;

**Vu** les absences d'observation du public recueillies entre le 15/01/21 et le 15/02/21 ;

**Considérant** qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

**Considérant** que les activités exercées par les sociétés dont les noms figurent sur l'annexe 1, est à l'origine de pollution des sols et des eaux souterraines ;

**Considérant** que les communes du département de la Gironde ont été consultées sur les projets de création de Secteurs d'Information des Sols situées sur leur territoire ;

**Considérant** que les propriétaires des terrains d'assiette concernés par des projets de création de Secteurs d'Informations des Sols ont été informés ;

**Considérant** que la consultation du public a été réalisée du 15/01/21 au 15/02/21;

**Considérant** que les remarques des communes, des propriétaires et du public ont été prises en compte et qu'elles ne remettent pas en cause les projets de création de Secteur d'Information des Sols ;

**Sur proposition** du secrétaire général de la Préfecture de la Gironde,

## ARRÊTE

### ARTICLE 1 - GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'Environnement, les secteurs d'information des sols (SIS) sont ajoutés pour l'Établissement Public de Coopération Intercommunale de Jalle Eau Bourde.

sur la commune de Canéjan  
Fiche SIS N° 33SIS11794

sur la commune de Cestas  
Fiche SIS N° 33SIS11796

Ces secteurs d'information des Sols sont annexés au présent arrêté préfectoral.

### ARTICLE 2 – PUBLICATION

Les secteurs d'information des Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet : <http://www.georisques.gouv.fr>  
L'arrêté est publié au recueil des actes administratif du département de la Gironde.

### ARTICLE 3 - NOTIFICATIONS

Conformément à l'article R. 125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend un ou des Secteurs d'Information des Sols mentionnés à l'article 1, et des DDTM.

### ARTICLE 4 - APPLICATION

Le Secrétaire Général de la Préfecture, les Maires et présidents d'EPCI mentionnés à l'article 1, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À Bordeaux, le **09 AVR. 2021**

La Préfète

Pour la Préfète et par délégation,  
le Secrétaire Général

  
Christophe NOEL du PAYRAT



## Secteur d'information sur les Sols (SIS)

### Fiche interne (non diffusable)

#### Identification

Identifiant	33SIS11794
Nom usuel	PRODEC METAL
Adresse	Chemin de la Briqueterie
Lieu-dit	Z.I de Canéjan
Département	GIRONDE - 33
Commune principale	CANEJAN - 33090

#### Caractéristiques du SIS

**Etat technique** Site "banalisable" (pour un usage donné), pas de contrainte particulière après diagnostic, ne nécessite pas de surveillance

**Observations** Ancien atelier de traitement de surfaces exploité par la société PRODEC METAL SUR LA COMMUNE DE Canéjan (33).  
Les installations étaient autorisées par l'arrêté du 23/07/1998 complété par l'arrêté du 21/01/2004, pour des activités de traitement de surface.

Suite à l'incendie du 25/06/2011 qui a ravagé les installations, la société a déclaré la cessation définitive d'activité du site de Canéjan le 01/10/2012.

Le diagnostic TERE0 réalisé en juillet 2011 faisait état d'un impact sur site en métaux dans les sols (Nic, Cu, Cd, Zn, Cr) et des cyanures sur les sols superficiels (horizon 0-5 cm), et d'un impact sur les eaux souterraines (Ni, As, Al, nitrites et agents de surface cationiques).

Aussitôt après l'incendie, un curage local a été réalisé dans la zone où les eaux d'extinction d'incendie s'étaient accumulées. Ce curage n'a pas reçu l'aval de l'administration pour ce qui concerne les objectifs de dépollution.

Le propriétaire du terrain, la SARL SHEET ANCHOR France (PROUDREED) a fait réaliser en décembre 2011, par le bureau d'étude BURGEAP, un diagnostic de pollution consécutif à l'incendie. Ce diagnostic confirme les conclusions du premier rapport réalisé par TERE0, et révèle la présence de chrome VI dans les sols et la contamination des bétons.

Suite à l'insuffisance des études remises par l'exploitant, l'inspection des installations classées demande à l'exploitant de :

- procéder au traitement des pollutions restantes dans les sols,
- définir et mettre en œuvre des solutions de traitement de la pollution de la nappe,
- poursuivre la surveillance des eaux souterraines.

Ces demandes sont encadrées par l'arrêté préfectoral du 6 février 2014. Le mémoire remis le 15 janvier 2015 prévoit le traitement des sols (excavation des revêtements de sols impactés et excavation des sols impactés) et la surveillance semestrielle des eaux souterraines.

Le mémoire conclut de manière synthétique :

« Les différents diagnostics ont mis en évidence une pollution des sols et des eaux souterraines du site par des métaux (chrome, cuivre) et des cyanures. Le chantier de dépollution s'est déroulé du 13 juin au 4 juillet 2014.

Un volume total 417 m<sup>3</sup> de matériaux (terres et revêtements pollués) a été terrassé et évacué en filière adaptée. Un total de 80 à 87 % de la masse des polluants présents dans les sols a été retiré.

Les sols restés en place après les excavations, présentent des teneurs en métaux et cyanures inférieures aux objectifs de qualité fixés par l'arrêté préfectoral (Cn < 25 mg/kg ; Cr < 100 mg/kg ; CrVI < 2 mg/kg ; Cu < 200 mg/kg).

La fouille a été remblayée par des matériaux sains issus de carrière.

La qualité des eaux souterraines n'a pas été altérée par les terrassements. Sur les 2 campagnes de suivi réalisées avant et après les travaux, les résultats montrent une amélioration de la qualité des eaux souterraines à l'issue du chantier. »

L'analyse des risques résiduels joint au mémoire, montre la compatibilité du terrain avec l'usage industriel.

Sur l'ensemble des résultats de surveillance obtenus de 2013 à 2016, l'inspection constate effectivement une amélioration sensible de la qualité des eaux souterraines, et en particulier depuis la fin des travaux de juillet 2014. Cette amélioration s'observe sur les 5 piézomètres de surveillance captant la nappe superficielle entre 2 à 4 mètres de profondeur, et les résultats des 2 dernières campagnes montrent une certaine stabilité de la qualité des eaux souterraines.

En conséquence, l'inspection a proposé au Préfet l'arrêt de la surveillance des eaux souterraines sur le site de Canéjan de la société PRODEC, et l'abrogation de l'arrêté préfectoral du 6 février 2014 fixant les objectifs de dépollution du site et la surveillance des eaux souterraines via les 5 piézomètres.

Enfin, l'inspection a proposé de demander à la société PRODEC de procéder au comblement des 5 piézomètres selon les règles de l'art, et de justifier cette opération auprès de l'inspection.

## Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	33.0098	<a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=33.0098">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=33.0098</a>

## Sélection du SIS

Statut En edition

Critère de sélection Terrains concernés à risques gérés

Commentaires sur la sélection Identifié lors de la première vague. Plus d'activité du site, remplit tous les critères de sélection pour être en SIS.

### Précision des contours

Localisation D'après d'anciennes photos aériennes bien recalées avec les photos actuelles

Cadastre Périmètre conforme au parcellaire IGN / conforme au plan cadastral (cadastre.gouv.fr)

Observations sur la numérisation L'outil SIS ne reconnaît pas le parcellaire

## Caractéristiques géométriques générales

---

Coordonnées du centroïde	410142.0 , 6415318.0 (Lambert 93)
Superficie totale	10041 m <sup>2</sup>
Perimètre total	471 m
Précision des contours	Bonne

## Liste parcellaire cadastral

---

Date de vérification du  
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
CANEJAN	AA	28	22/02/2018

## Gestion de documents

---

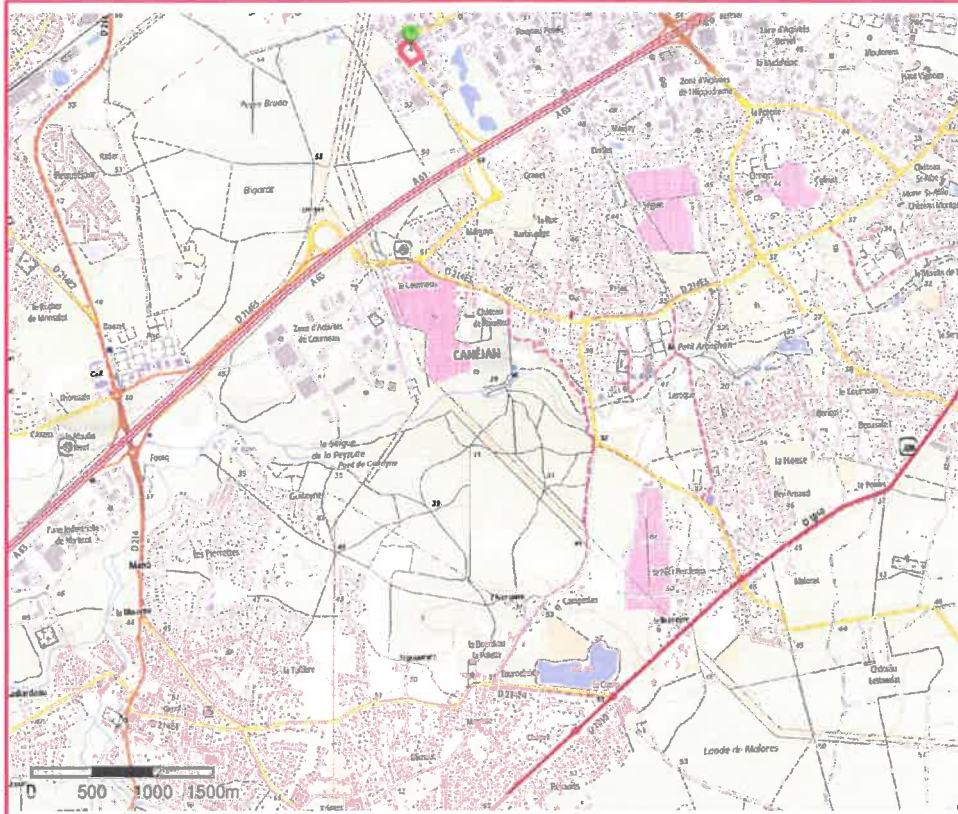
Titre	Commentaire	Diffusable
-------	-------------	------------

## Historique des interventions sur le SIS

---

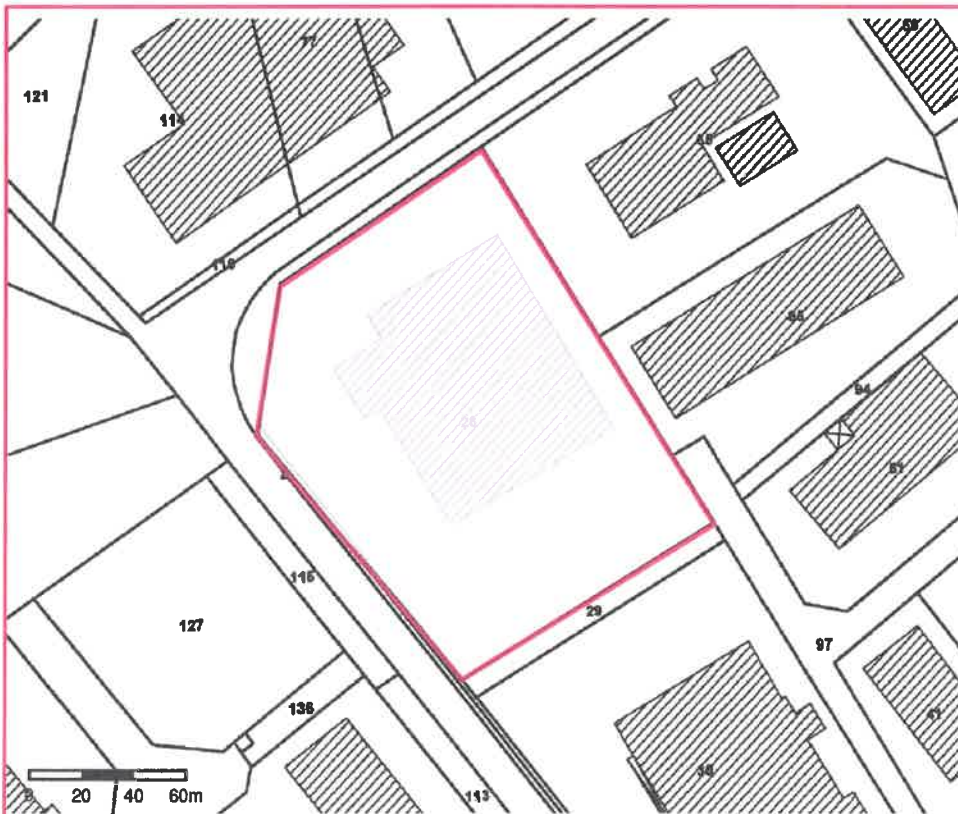
Date	Action	Utilisateur	Organisme	Commentaires
31/03/ 2020	Création	COMPANY Sonia	Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	

# Cartographie



□ Périmètre du SIS  
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 33SIS11794



□ Périmètre du SIS  
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 33SIS11794



## Secteur d'information sur les Sols (SIS)

### Fiche interne (non diffusable)

#### Identification

Identifiant	33SIS11796
Nom usuel	RULLEAU
Adresse	5 Chemin Dubourdieu
Lieu-dit	Toctoucau
Département	GIRONDE - 33
Commune principale	CESTAS - 33122

#### Caractéristiques du SIS

**Etat technique** Site "banalisable" (pour un usage donné), pas de contrainte particulière après diagnostic, ne nécessite pas de surveillance

**Observations** Scierie avec traitement des bois exploitée par Les Ets Jean Pierre RULLEAU SAS sur la commune de Cestas (33). Cette installation a été autorisée par l'arrêté préfectoral du 19 août 1994. D'après les informations recueillies, le site n'aurait pas subi d'évolution significative depuis son aménagement en scierie dans les années 1960. Les produits utilisés pour le traitement du bois ont par contre évolué : pentachlorophénol jusque dans les années 1980, Buran ensuite, Xylophène plus récemment. Actuellement, plus aucune activité n'est exercée sur le site.

Lors de la visite du 5 février 2018, l'Inspection des Installations Classées n'a pas constaté de présence de zones à risques d'incendie ou d'explosion au niveau des anciennes installations de la société RULLEAU à Cestas, ni de présence de produits dangereux et de déchets résiduels liés à l'activité sur le site. De plus, le site a été nettoyé. En particulier, les déchets provenant de l'ancien bac de traitement ainsi que le bac de traitement et sa rétention ont été évacués du site vers des filières autorisées à recevoir ce type de produits.

Enfin, l'établissement ne dispose pas de gardien fixe sur le site.

A la suite du démantèlement du bac de trempage encore présent sur site, des prélèvements sur les sols sous-jacents ont été effectués le 26 octobre 2015. Les résultats analytiques ont mis en évidence la pénétration des produits de traitement du bois utilisés au cours du temps dans les sols sous-jacents au bac de trempage. Cette pénétration est très marquée pour les composés pentachlorophénol (PCP) et carbendazime.

Après deux phases d'excavation en août 2016 et décembre 2017, environ 108 t de terres polluées ont été évacuées. Des analyses sur les bords de la zone excavée ont été réalisées. Les résultats obtenus mettent en évidence la présence résiduelle de pesticides (notamment PCP et propiconazole) au droit du terrain. Les concentrations maximales initiales en pesticides dans les sols ont été abattues de plus de 91%.

Des campagnes complémentaires de suivi de la qualité des eaux souterraines ont été menées le 30 juin 2016 (avant travaux de dépollution) et le 10 avril 2017 (après la première excavation) sur les 3

piézomètres présents sur le site, incluant la recherche du PCP (plus recherché depuis 2004), du carbendazime et du propiconazole. Aucune des substances recherchées n'a été détectée sur les eaux souterraines pour les 2 campagnes.

Une analyse des enjeux sanitaires a été effectuée, pour une concentration de 330 mg/kg correspondant à la plus grande valeur détectée parmi les terres restantes sur le site (flancs de fouille au niveau de la première excavation) et a montré que les concentrations résiduelles en PCP au droit de la zone dépolluée, bien qu'encore élevées, ne remettent pas en cause la compatibilité du site avec un usage industriel.

Compte tenu de la mise en sécurité du site et des résultats de l'analyse des enjeux sanitaires, les travaux de réhabilitation des terrains appartenant à la société RULLEAU, à Cestas, ont été correctement réalisés.

Le site a été remis en état au regard de son usage futur (industriel).

## Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base BASOL	33.0130	<a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=33.0130">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=33.0130</a>

## Sélection du SIS

Statut	En edition
Critère de sélection	Terrains concernés à risques gérés
Commentaires sur la sélection	Remplit les critères de sélection des SIS

### Précision des contours

Localisation	D'après d'anciennes photos aériennes bien recalées avec les photos actuelles
Cadastre	Périmètre conforme au parcellaire IGN / conforme au plan cadastral (cadastre.gouv.fr)
Observations sur la numérisation	Le parcellaire IGN ne se cale pas automatiquement sur le parcellaire du cadastre

## Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	404131.0 , 6412432.0 (Lambert 93)
Superficie totale	33376 m <sup>2</sup>
Perimètre total	923 m
Précision des contours	Bonne

## Liste parcellaire cadastral

---

Date de vérification du  
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
CESTAS	D	4195	12/09/2018

## Gestion de documents

---

Titre	Commentaire	Diffusable
-------	-------------	------------

## Historique des interventions sur le SIS

---

Date	Action	Utilisateur	Organisme	Commentaires
31/03/ 2020	Création	COMPANY Sonia	Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	

# Cartographie

